



RESOLUTIONS N° 060/2022/MCA II/CA
ISSUES DE LA VINGT-SIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT- BENIN II
28 mars 2022

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le **lundi 28 mars 2022**, en sa vingt-sixième session ordinaire au siège de MCA-Bénin II, salle 402, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 18 mars 2022, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9 (a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015, tel qu'amendé (*"Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

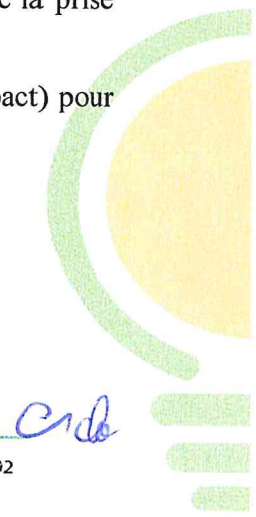
Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la vingt-sixième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs,

✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'Avril à Juin 2022, notamment :

1. Le Plan de travail,
2. Le Budget Détaillé,
3. Le Rapport Financier Détaillé,
4. La Demande de Décaissement,
5. Le Rapport détaillé sur les contrats,
6. Les Notes explicatives,



7. Le Tableau de Suivi des Indicateurs,
 8. Le Rapport de Passation des Marchés,
 9. Le Rapport sur les Conditions Préalables.
- ✓ Approuve les documents de décaissement des fonds de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'Avril à Juin 2022, notamment :
1. Le Budget Détaillé,
 2. Le Rapport Financier Détaillé,
 3. La Demande de Décaissement,
 4. Les Notes explicatives ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ Autorise la Coordination Nationale à poursuivre la gestion du contrat de l'Opérateur du contrat de gestion de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) et de celui de l'Auditeur des contrats au moyen des ressources disponibles à date sur la contribution du Gouvernement ;
- ✓ Instruit la Coordination Nationale à l'effet d'examiner avec le Ministère de l'Economie et des Finances, les modalités de règlement des prestations de l'Opérateur du contrat de gestion de la SBEE et de celui de l'Auditeur des contrats pour la durée restante de leur mission ;
- ✓ Instruit la Coordination Nationale à l'effet de rendre compte au Ministre de l'Economie et des Finances des résolutions et actions qui ont un impact financier sur la contribution du Gouvernement et sur les fonds de contingences.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen :

- ✓ Approuve le Plan de Passation des Marchés (PP16) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 ;
- ✓ Prend acte de la nécessité d'insérer dans le PP16 au cours du trimestre d'Avril à Juin 2022, les marchés résiduels éventuels issus de l'exécution du PP15 au 31 mars 2022 ;
- ✓ Ces marchés ayant été déjà approuvés par le Conseil d'Administration, autorise la Coordination Nationale à les ajouter au PP16 au moment opportun et à lui soumettre le PP16 amendé pour approbation par consultation à domicile.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum afférent aux contrats impactés par l'extension du Compact et après discussions, sous réserve de la détermination judicieuse du niveau d'effort nécessaire à la poursuite de l'exécution de chaque contrat :

- ✓ approuve les amendements sollicités par la Coordination Nationale pour la liste de 27 contrats

présentés ;

- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer lesdits avenants avec les Consultants et les entreprises ou prestataires de services concernés, après avis favorable de MCC ; et
- ✓ instruit la Coordination Nationale à l'effet de lui rendre compte de la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine session du Conseil d'Administration.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ approuve l'amendement du décret de création de MCA-Bénin II ; cet amendement est relatif à l'extension de la durée de vie de MCA-Bénin II d'un an ; et
- ✓ autorise la Coordination Nationale à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'adoption de ladite modification en Conseil des Ministres.

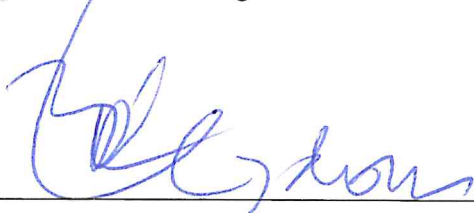
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ Approuve le Plan de mise au rebut, de réforme et de donation de certains articles de MCA-Bénin II ; et
- ✓ Autorise la Coordination Nationale à prendre les dispositions pour la mise en œuvre du Plan approuvé.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 28 mars 2022.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration